

Rencontre avec monsieur Haroun

*Les heures de délégation syndicale doivent être remplacées. (2 cas : le délégué est à mi-temps et on prévoit un autre professeur à mi-temps ; il s'agit de quelques heures et elles seront remplacées par des heures supplémentaires souvent attribuées aux professeurs du collège, mais à discrétion du chef d'établissement. Malheureusement, toutes les heures ne sont pas facilement remplaçables : compatibilité des emplois du temps des profs du collège des élèves de la classe...)*

En ce qui concerne monsieur Haroun, toutes les heures « remplaçables » par un autre professeur de mathématiques volontaire ont été remplacées.

Toutes les heures de vie de classe seront transformées en heures de maths (1 seule fois M. Haroun n'a pas pu venir).

Mme Dumaire « surveillance » la possibilité d'utiliser d'autres heures « libérées » par d'autres changements ou absences de profs et prévient immédiatement monsieur Haroun qui, s'il est disponible récupère cette heure.

Les 15 jours d'absence pour maladie n'ont pas été remplacés ce qui est une faute de l'administration.

Je fais remonter ces manquements de l'administration au niveau de la fédération (FCPE) départementale qui rencontre régulièrement les services académiques et rectoraux et qui mentionnera les insuffisances de remplacement.

Le sujet des remplacements est d'ailleurs devenu une priorité nationale pour la FCPE. Nous payons actuellement une insuffisance de moyens en grande partie résultante des décisions prises en 2008 avec la réduction des politiques publiques ; (changement de statut brutal des IUFM, non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite). Dans certaines matières, le manque de professeur est énorme et en cas de maladie ou d'accident, il est très difficile de les remplacer. On s'aperçoit sur le département du Rhône que les remplaçants sont déplacés d'un collège à un autre en fonction de la mobilisation des parents. En fait on déshabille un collège pour habiller un autre et quelques jours après on déplace à nouveau le remplaçant sur un autre poste ; en matière financière et économique on appelle cela de la « cavalerie » et c'est passible du tribunal. En tous cas ces méthodes ne sont pas dignes d'un pays moderne et ne sont guère de nature à combler le retard qui se révèle au gré des enquêtes internationales et où l'on voit la France reculer d'année en année dans le classement des pays.

L'Education Nationale ne respecte pas l'obligation de moyens à laquelle elle est soumise comme tous les services publics à défaut d'obligation de résultats. Les moyens envisagés dans la loi de refondation de l'école qui prévoit plus de maîtres que de classes et 7000 enseignants de plus dans le secondaire avec des dispositifs pour les élèves en difficultés dans le collège sont longs à mettre en place et ne verront leurs effets, si la loi est votée que dans quelques années. Espérons que l'augmentation démographique ne consommera pas tous ces postes et qu'il y aura donc quelques professeurs remplaçants... Espérons aussi que les économies budgétaires s'appliqueront avec discernement et que l'Education Nationale et la Santé seront sanctuarisées, au moins le temps d'un retour à un niveau de résultats digne d'un pays comme la France.